

Marianne DOURY
C.N.R.S., Laboratoire Communication et Politique

LA POSITION DU CHERCHEUR EN ARGUMENTATION

Le présent article abordera la problématique générale du numéro, « Argumentation et prise de position dans le discours », d'un point de vue général, voire « méta », puisqu'il s'attachera à la question de la position du chercheur en argumentation par rapport à l'objet qu'il se donne.

La question de la position (et plus spécifiquement, de l'engagement) du chercheur par rapport à son objet est abordée de façon centrale et récurrente dans les sciences sociales,¹ et en particulier dans le champ sociologique. On ne reprendra pas ici l'ensemble des réflexions qui ont été menées dans ce cadre, mais on cherchera à dégager quelques implications spécifiques de ce questionnement pour l'analyse argumentative.

On cherchera à apporter des éclairages successifs sur la relation à l'objet ; on évoquera notamment la question de la relation du chercheur à ses données, mais aussi celle de la position que le chercheur, par le choix d'un objet spécifique, confère à l'auditoire, public des travaux académiques (lectorat d'articles ou d'ouvrages, auditoire de conférences ou séminaires). On liera ensuite la question de la relation à l'objet avec la question du choix d'un arsenal théorique et méthodologique visant à l'analyse de l'argumentation ; on évoquera en particulier l'alternative qui s'ouvre au chercheur entre approche descriptive et approche normative. On ébauchera enfin les grandes lignes de notre propre choix sur ces questions.

¹ La revue *Questions de Communication* a ainsi consacré récemment la rubrique « échanges » de deux numéros successifs (n°2 et 3, 2003) à la question de l'engagement des chercheurs, historiens et politistes.

1. La relation à l'objet

Le chercheur en argumentation est un individu intéressé par certains sujets, bien moins par d'autres, susceptible d'avoir des avis et de prendre position dans des controverses au hasard des grands débats publics soulevés par l'actualité, ou des conflits familiaux auxquels, comme être au monde, il ne manque pas d'être confronté. Sa pratique professionnelle l'amène par ailleurs à des lectures, rencontres, recherches, qui lui permettent de développer une compétence spécifique, grâce à laquelle il est capable de repérer, d'analyser, et éventuellement d'évaluer des stratégies argumentatives à l'œuvre dans des discours constitués en données à analyser.

La question du positionnement du chercheur par rapport à son objet (de la cohabitation du citoyen et de l'expert) peut être posée à deux niveaux différents, indépendants de droit, bien souvent pas de fait :

- au niveau du caractère plus ou moins impliquant de l'objet d'étude (§ 1)
- au niveau du choix d'un cadre théorique et méthodologique en argumentation (§ 2).

1.1. Les objets « chauds » / les objets « froids »

La question du caractère plus ou moins impliquant des données est peu technique (voire pas du tout). Elle est cependant fondamentale : le chercheur analysant, par exemple, une discussion entre amis au cours de laquelle une argumentation est déclenchée afin d'arriver à une décision du type : “ irons-nous au cinéma ou au théâtre ce soir ? ”, ce chercheur-là ne se posera pas la question de son engagement dans l'analyse qu'il produit.

A l'opposé, un certain nombre de controverses mettent en jeu des positionnements idéologiques si marqués, et sont sous-tendues par des enjeux (politiques, économiques, moraux...) si cruciaux que le chercheur doit nécessairement se poser la question de son positionnement dans le débat avant d'exercer son expertise dans telle ou telle direction, en fonction de la réponse qu'il y aura apportée.

On s'intéressera ici successivement à la position de l'analyste par rapport à son objet, puis à la position assignée à l'auditoire par l'analyste du fait de l'objet de recherche choisi.

1.1.1. La position de l'analyste de l'argumentation par rapport à son objet : une nécessaire explicitation

Un sujet « brûlant », on l'a dit, est un sujet sous-tendu par des enjeux identifiables, de natures diverses (idéologiques, économiques, affectifs...), susceptible de susciter des engagements profonds et entiers. On se représente volontiers les sujets brûlants comme ayant une dimension collective, « sociétale » ; mais un sujet peut être brûlant en raison du vécu individuel du chercheur (la question du traitement social du handicap se posera de façon plus « chaude » pour le chercheur dont le frère est sur un fauteuil roulant, par exemple).

Posons les choses nettement : sur les sujets « brûlants » (que leur caractère sensible ait ou non une dimension collective), la neutralité du chercheur est impossible. On ne peut attendre de l'analyste de l'argumentation un clivage si accompli qu'il amène le chercheur à se détacher complètement de l'être au monde et livre ainsi une étude « *ex machina* », non-située, des données argumentatives élues comme objet. Comme le souligne à juste titre R. Koren, il n'est pas question de « faire comme si le chercheur n'était pas un sujet d'énonciation, ni un type d'auditoire (...), comme si la marque suprême de la validité de la recherche scientifique pouvait et devait être l'impartialité absolue » (2002 : 200-201).

En réalité, les préférences de l'analyste restent souvent accessibles à travers son analyse, ce qui montre bien que chercher à faire en sorte que l'analyste « ne soit plus présent dans son texte » est un objectif dans une certaine mesure inaccessible – et de toute façon, sans doute peu souhaitable. Il est probable en effet que le masquage systématique de l'opinion du chercheur provoque une forme de « brouillage » à la réception, brouillage qui peut s'avérer problématique. C'est en tout cas ce que m'a suggéré mon propre parcours de recherche lors de l'étude que j'ai menée sur l'argumentation dans le débat sur les « parasciences » (astrologie, parapsychologie, médecines parallèles, etc. ; cf. Doury 1997). Parmi les chercheurs travaillant sur des objets similaires que j'ai pu rencontrer au cours de ce travail, les individus affichant de façon démonstrative leur indifférence vis-à-vis du positionnement sur le fond du débat se sont finalement souvent avérés favorables aux parasciences – leur posture de neutralité étant alors essentiellement un moyen de masquer une opinion dans une large mesure délégitimée dans le champ scientifique.

Il ne s'agit pas pour autant de recourir systématiquement à des hypothèses machiavéliques de ce type : l'idée est simplement que l'explicitation, par le chercheur, de sa position (naïve ou experte) sur le fond du débat est une façon de donner les moyens au destinataire de son analyse

d'en élaborer une interprétation située, seule interprétation qui fasse réellement sens, et même pour un texte qui se veut – légitimement – scientifique.

1.1.2. La position assignée à l'auditoire : une nécessaire justification

Une autre question, peut-être moins évidente à première vue mais tout aussi cruciale, posée par le caractère plus ou moins impliquant de l'objet d'étude est celle de la position que l'analyste assigne à l'auditoire par le choix des données, puis par l'analyse qu'il en propose.

Lorsque le caractère « brûlant » d'un objet argumentatif a une dimension collective, la question de la position de l'analyste n'est pas fondamentalement séparable de celle de l'auditoire. Pour prendre un exemple extrême, un analyste qui décide de traiter du débat sur la réalité des chambres à gaz serait bien avisé d'explicitement sa propre position sur le fond – une posture de neutralité (« ça a pu être, ça a pu ne pas être ») étant intenable, pour de multiples raisons, sur un tel sujet. Mais il doit aussi se poser la question de la place qu'il assigne à l'auditoire lorsqu'il lui soumet des corpus négationnistes. Il ne s'agit pas de discours « comme les autres », et l'analyste ne peut ignorer qu'en les proposant à un auditoire, il va provoquer des réactions – souvent prévisibles, mais qui peuvent également totalement lui échapper. L'effet produit sur l'auditoire par la mobilisation de données « brûlantes » me semble devoir être thématiqué et faire l'objet d'une réflexion au même titre que la question de la position de l'analyste lui-même.

J'envisagerai ici deux cas fort différents, où l'absence de thématisation du caractère impliquant, pour l'analyste comme pour l'auditoire, des données, me semble problématique.

a) Les témoignages de survivants des camps de concentration

Choisir des témoignages de survivants des camps de concentration comme objets d'une analyse argumentative – comme le fait notamment R. Amossy dans ce volume pour éclairer certains aspects des fonctionnements discursifs des témoignages en général, et les spécificités de ce type de témoignages en particulier – me paraît bien entendu parfaitement légitime, et scientifiquement justifié. Pourtant, de telles analyses passent souvent sous silence la charge émotionnelle que conservent ces discours, pour l'analyste comme pour l'auditoire, même lorsqu'ils sont passés au crible d'un décorticage « technique ». Cette charge émotionnelle, lorsqu'elle reste non thématisée, me semble susceptible de déboucher sur une forme de prise en otage de l'auditoire – le terme est violent, mais il me paraît proportionné au ressenti possible de l'auditoire, qui se voit mis en position de ressentir

quelque chose de l'ordre de la compassion douloureuse, ou d'un sentiment bien plus violent encore, sans que bien souvent l'analyste ait eu la politesse (car il y a bien quelque chose de l'ordre de la politesse dans la gestion socialisée des émotions infligées à autrui²) de lui donner la clé de la nécessité de ce ressenti, par une déclaration du type : « l'empathie douloureuse que je risque de susciter chez toi a une justification, car elle me permettra de répondre à telle question, dont l'intérêt peut légitimer ce que je t'impose ».

b) Les discours « infâmants »

De façon quelque peu paradoxale, cette même question de la position assignée à l'auditoire me semble devoir être posée pour les données qui vont, de façon prévisible, susciter l'empathie de l'auditoire avec l'analyste, cette fois-ci *contre* les locuteurs à la source des données analysées. Il s'agit de la catégorie générale que R. Koren désigne heureusement par l'expression de « discours infâmants ». Je pense par exemple à des discours comme ceux que j'ai pu collecter, dans le cadre d'une recherche sur l'argumentation dans le débat sur l'immigration.³ J'ai ainsi réuni un corpus constitué de discussions ayant eu lieu dans un commerce de presse du vingtième arrondissement parisien au lendemain des discussions au Parlement des lois Guigou et Chevènement. Parmi les échanges ainsi enregistrés, on trouve des séquences comme la suivante, entre deux clients, H1 et H2, H1 parlant ainsi de sa concierge (*bignole* en argot) portugaise :

H1 : j'ai dit un jour euh (..) fff (..) y a au moins deux trois mois d'ça l'aut' e'm'engueulait (..) e'm'dit eh j'ui dit toi retourne dans ton bled (..) j'suis plus français qu'toi ah:: dit va t'faire enculer connasse (..) qu'est::ce que XX dit failli lui casser la gueule moi j'ai dit espèce de [salope

H2 : [à qui à:::

H1 : à la bignole

H2 : ah/

H1 : j'ui ai dit dis donc tu viens manger mon pain chez moi et tu veux encore m'engueuler/ (...) non mais sans blague tu devrais t'mettre à g'noux (.)

[et s- (.) et cirer mes pompes là

² La politesse est ici conçue non comme un « vernis » superficiel garantissant le respect de l'étiquette, mais, à la suite de Brown & Levinson (1987) ou Kerbrat-Orecchioni (1992), comme un système permettant la prise en charge symbolique, par un ensemble de comportements rituels, des violences potentielles attachées à toute entrée en interaction.

³ "L'argumentation dans l'espace public contemporain : le cas du débat sur l'immigration", programme financé par l'ARASSH associant le laboratoire "Analyse de Corpus Linguistiques, Usages, Traitements" (ENS Fontenay-Saint Cloud) et le Groupe de Recherche sur les Interactions Communicatives (CNRS / Université Lumière Lyon 2).

H2 : [enfin ça n'a rien à voir avec euh:: (.) ça a rien à voir avec sa nationalité la pauv' femme faut bien qu'elle bouffe non

H1 : qu'elle qu'elle bouffe ben elle a qu'à aller bouffer chez ben elle (.) ben elle a qu'à ta- pa- XX que je r'tourne chez moi [moi j'suis chez moi

H2 : [ben c'est quelqu'un qui l'a fait v'nir hein elle est pas v'nue toute seule hein c'est quelqu'un qui l'a fait v'nir

H1 : ah oui:: oui:: c'est marrant elles viennent toutes comme ça

De tels corpus doivent à mon sens être maniés avec autant de précautions que les précédents, dans la mesure où le mécanisme d'action sur l'auditoire qu'ils induisent, quoique moins violent, est de même nature que celui évoqué plus haut. Il s'agit une fois encore d'assigner à l'auditoire une position pré-établie (comment réagir à ce type de discours autrement que par une révolte indignée ? ⁴), qui permet de construire à bon compte un sentiment de connivence entre auditoire et analyste (sur la base d'un plaisant sentiment d'appartenance au groupe des « gens 'bien' » contre les « méchants racistes »). Toute légitime que soit cette indignation, elle ne peut constituer le but de l'analyse argumentative, et l'utiliser pour s'assurer une écoute bienveillante de l'auditoire relève de la manipulation.

Il est même parfois nécessaire pour l'analyste d'aller *contre* les réactions spontanées de l'auditoire face à des données « suspectes ». C'est ce qu'illustre la séquence suivante, tirée du même corpus que précédemment, et faisant interagir C, le commerçant, et H3, un client habitué, sur le thème de la double nationalité :

C : moi j'suis pas tu s'ras pas d'accord avec moi (.) c'est que (.) si t'as des gamins (...) bon (.) la la double nationalité y a un risque (...) t'es français ou t'es algérien (.) t'es français ou t'es marocain i faut savoir

H3 : moi j'suis moi j'suis pas pour la double nationalité

C : moi j'suis contre

H3 : ouais

C : moi j'vois [des mecs

H3 : [tu fais ton choix hein:

C : tu fais ton choix (..) dans ces cas-là (.) c'est trop facile [(.) alors

H3 : [ah ouais (.) tu

prends le bon d'un côté:: [et puis tu laisses le [bon de l'autre

C : [voi:là [exact (..) oui: mais on a nos

origines mais et alors tu peux avoir tes origines/ (.) tu peux aller en vacances

⁴ On notera qu'ici, le caractère insupportable des propos tenus par H1 est dans une certaine mesure atténué par l'intégration à l'objet d'étude même d'un élément de contre-discours – les objections timidement élevées par H2.

dans ton pays (.) mais dans ces cas-là t'as pas à avoir (.) et c'est et leurs gamins (.) les aînés qui font des conneries comme ça (...) tu les prends (..) casse-toi dans ton pays (..) pasque c'est des parasites de la société

Dans cet extrait, les propos de C (la justification qu'il propose de son opposition à la double nationalité : « c'est trop facile », ainsi que la solution qu'il préconise : « casse toi dans ton pays » et son étayage par une caractérisation dégradante : « pasque c'est des parasites de la société ») orientent immédiatement l'auditoire vers une lecture de la prise de position de C contre la double nationalité comme une manifestation de son racisme. En particulier, la dernière phrase (« pasque c'est des parasites de la société ») tend à soulever le même type de révolte indignée que l'extrait précédent. Pourtant, la prise en compte de données contextuelles suggère qu'une interprétation plus complexe est nécessaire : H3 est pied-noir, C est lui-même issu de l'immigration (marocco-algérien naturalisé français), et nombre de ses discours témoignent simplement de la difficulté qu'il a à se positionner en tant que Français d'origine maghrébine face aux réactions de rejet suscitées dans certaines franges de la population par l'existence d'une délinquance souvent liée, dans les esprits, à l'immigration.⁵

Une fois encore, aucun objet n'est, en soi, illégitime pour l'analyse argumentative ; mais certains demandent des précautions infinies pour éviter au chercheur de tomber dans la manipulation affective de l'auditoire.

En particulier, je rejoins ici les préoccupations qui sont celles de Roselyne Koren (1996) lorsqu'elle dénonce l'idéal mal compris d'objectivité de l'écriture de presse, et préconise l'explicitation des normes évaluatives, méthodes d'analyse et rationalisations comme condition de la réhabilitation d'une subjectivité rationnelle (p.17). J'ai en revanche plus de mal à la suivre dans l'application de ce principe à l'analyse argumentative afin de réhabiliter les approches normatives de l'argumentation (Koren 2002) – non au motif que l'analyse argumentative échapperait au « régime général » de la subjectivité discursive, mais pour des raisons techniques que j'évoquerai plus loin – essentiellement parce que je doute qu'une approche discursive de

⁵ C'est ainsi qu'il faut comprendre, par exemple, des notations comme la suivante. C raconte une anecdote au cours de laquelle une jeune lycéenne s'est rendue coupable d'un acte répréhensible (vol d'une cagnotte dans l'enceinte du lycée), et dans le cours du récit, il précise : « et elle est bien française, hein » : cette notation ne reflète pas l'inclination de C à associer systématiquement délinquance et immigration, mais constitue une anticipation visant à bloquer cette association chez un destinataire « raciste » (par ailleurs virtuel : C connaît fort bien ses interlocuteurs dans la situation présente, et ne peut les soupçonner d'être enclins à une telle association).

l'argumentation dispose des outils permettant d'opposer, dans leur matérialité langagière, les « bonnes » argumentations aux « mauvaises ».

1.2. La question de la position de l'analyste : quelques réponses techniques

En dehors des réflexions suscitées par la nature plus ou moins impliquante de l'objet de recherche, je voudrais suggérer que la position du chercheur vis-à-vis de ses données est aussi le résultat d'une série de choix techniques dans son approche de l'argumentation.

Je voudrais montrer en particulier le lien qui existe entre la délimitation de l'objet d'étude et le choix d'une approche, normative (évaluative) ou descriptive, pour en rendre compte.

La prise en compte d'un objet « monolithique », ne rendant compte que d'une des positions possibles au sein d'une polémique, tend à orienter l'analyste vers une approche normative de l'argumentation – en particulier lorsque la position en question est contraire à la position du chercheur sur le fond du débat. Prendre ainsi pour objet, par exemple, « le discours des parasciences », va le plus souvent de pair avec une approche critique plus ou moins construite, visant à traquer les paralogismes dans l'argumentation des tenants de l'astrologie, de la parapsychologie, etc.⁶

Le défaut majeur, à mes yeux, d'une telle démarche, est que l'adoption d'une perspective normative en argumentation fait courir le risque de rabattre la position de l'analyste sur celle des acteurs du débat. C'est ce que je voudrais suggérer à partir d'un exemple, extrait d'un débat télévisé consacré à l'astrologie (“Duel sur la Cinq”, 6 juin 1988). Au cours de ce débat, l'astrologue, Elisabeth Teissier (ET), est opposée à Dominique Ballereau (DB), astronome, qui rejette le principe même de l'influence astrale, et conclut à l'inanité de l'astrologie :

ET: Vous savez qui vous me rappelez ?

DB: Peu m'importe, peu m'importe.

ET: Lord Kelvin qui au début du vingtième siècle disait “l'aviation n'existe pas, on ne pourra jamais voler parce que le métal est plus lourd que l'air” ; voilà ce que vous me rappelez.

Ici, l'astrologue argumente par le précédent. Elle établit un parallèle entre la position de Lord Kelvin sur l'aviation au début du siècle, et la

⁶ Voir notamment les travaux de Broch (1989, 1991), Cuniot (1989) ; c'est aussi le positionnement que j'avais adopté au début de ma recherche sur l'argumentation autour des parasciences.

position de DB sur l'astrologie aujourd'hui. Ce parallèle repose sur certaines caractéristiques partagées par les deux situations, caractéristiques laissées implicites. L'astrologue cherche à transférer le jugement relatif à la situation de référence à la situation actuelle, à savoir : Lord Kelvin a manqué de clairvoyance, Lord Kelvin a eu tort – et il en est de même pour DB.

Après cette approche purement descriptive, une analyse normative passera ensuite en revue les conditions théoriques de validité d'une argumentation comparative, afin de voir si l'occurrence étudiée les satisfait ou non. Elle s'interrogera notamment sur :

- la vérité des prémisses : Lord Kelvin a-t-il réellement tenu les propos qui lui sont prêtés ?

- le fondement de la comparaison : les éléments de similitude retenus entre le thème et le phore l'emportent-ils (en nombre, en centralité) sur les éléments de dissemblance ?

Or, l'examen de la suite de l'extrait précédent fait apparaître que DB réagit à la comparaison proposée par ET de la façon suivante :

DB: Nous sommes au vingtième siècle, non non non non, rien à voir, c'est un amalgame. C'est un amalgame, vous faites des amalgames extrêmement savants et ces amalgames, je veux les dénoncer parce que ça c'est scandaleux.

DB suggère ainsi que l'analogie sur laquelle s'appuie le précédent repose sur des similitudes anecdotiques, et néglige des différences centrales entre le phore et le thème ; cette critique lui permet ainsi de rejeter l'argumentation adverse, et de lui appliquer la désignation disqualifiante d'*amalgame* (Doury 2003).

Cette séquence illustre un fait qui me semble général : pour peu qu'on élargisse l'objet de l'analyse argumentative de façon à y intégrer discours et contre-discours, on constate que les discours critiques des locuteurs engagés dans la réfutation de l'argumentation adverse ne diffèrent pas *par nature* des évaluations savantes qui sont le fait des analystes normatifs – même si celles-ci se présentent a priori sous des formes plus explicites et plus élaborées, et peuvent reposer sur des systèmes de normes spécifiques.⁷

⁷ Mais il ne faut pas perdre de vue le fait que les normes sur lesquelles s'appuient les locuteurs ordinaires dans l'évaluation et la réfutation des arguments adverses ne relèvent pas elles-mêmes d'un système unique ; elles sont susceptibles de varier en fonction des sujets traités, de l'appartenance socio-culturelle des interactants, etc.

Il me semble ainsi que la prise en considération, comme objet, de données « bi-face », intégrant discours et contre-discours, est un pas essentiel vers une posture garantissant une certaine extériorité, un certain « décolllement » de l'analyse par rapport à l'objet. Il est possible de privilégier, au sein d'un débat, l'étude de l'une des deux (ou plus de deux) positions qui s'affrontent ; mais l'analyste de l'argumentation doit toujours prendre en compte, dans ses observations, ce que Billig (1987 : 91) appelle « le contexte argumentatif », et qu'on peut voir comme l'ensemble des discours qui, dans un débat, s'interdéfinissent.

Ainsi, une décision technique de délimitation de l'objet d'étude conduit à une redéfinition du questionnement qui sous-tend la recherche. De la question : « les argumentations développées dans ces données sont-elles 'bonnes' ou 'mauvaises' ? » (point central de toute approche normative), on passe à : « comment s'articulent le discours et le contre-discours dans ces données ? » ; et on ne mobilise pas nécessairement les mêmes catégories d'analyse, les notions visant à rendre compte de l'acceptabilité des arguments n'étant plus centrales – ou en tout cas étant à manier différemment – dans une démarche descriptive.

Pour en revenir à la question de la position du chercheur et, plus spécifiquement, de son engagement, il est certain que ce déplacement de perspective (d'une approche normative, visant à évaluer les arguments d'un discours donné, à une approche descriptive, se proposant de traiter de l'articulation de deux discours pris dans un débat) est d'autant plus douloureux que le sujet est « brûlant ».

Pourtant, il me semble que l'élargissement de l'objet de façon à intégrer discours et contre-discours, et l'adoption d'une perspective essentiellement descriptive me semblent défendables pour tout objet d'étude. En effet, plus le sujet qu'on se propose d'étudier est « brûlant », plus il est nécessaire (éthiquement, politiquement...) que la démarche d'analyse que l'on adopte soit irréprochable ; il serait catastrophique à mes yeux de produire une analyse qui se pose comme mobilisant une expertise mais qui offre un flanc vulnérable à la critique – la disqualification de la démarche d'analyse risquant de conclure à la disqualification de sa « visée » sociale (par exemple, lutter contre l'extrémisme, l'antisémitisme, etc.). Or on peut craindre que les théories de l'argumentation – en tout cas, celles qui s'inscrivent dans une perspective relevant des sciences du langage – ne disposent pas en elles-mêmes des concepts et catégories d'analyse permettant une démarche d'évaluation des arguments. Je m'alignerai sur ce point sur la position énoncée par Plantin (2002) : « il n'y a pas plus de marqueur linguistique du discours vrai que de marqueurs linguistiques du

bon ou du beau discours” (p. 237). C’est ce qui explique qu’à la question “Est-il possible de montrer qu’un discours manipulateur est manipulateur ?”, Plantin propose la réponse suivante :

ma réponse est qu’il faut espérer que oui, en optant pour un optimisme tout aristotélicien : la vérité finit par l’emporter. On peut sans doute opposer à un discours manipulateur un contre-discours, mieux informé, mieux construit, mieux argumenté. Mais pour cela il faut avoir accès à des données du monde. Ce n’est donc pas à l’analyste de discours ou des interactions mais bien à des sciences sociales vigoureuses, possédant l’expertise ad hoc, que revient de construire un discours où est rétablie la vérité, où sont dénoncées les exploitations tendancieuses des chiffres, les fautes de méthode. Rien n’interdit de penser que l’analyse linguistique de l’argumentation puisse collaborer à cette tâche, mais elle ne peut certainement pas la piloter. (p. 238)

Cette position sur les limites de l’analyse argumentative n’implique pas que l’activité d’évaluation des arguments – et la notion de norme argumentative qui la sous-tend – soit considérée comme sortant du champ de l’analyse de l’argumentation. En effet, l’observation de discours argumentés fait apparaître que cette activité de critique de l’argumentation – associée le plus souvent à des mouvements de réfutation du contre-discours – est essentielle pour les locuteurs engagés dans la défense d’une thèse. Sans arrêt, les locuteurs qui argumentent produisent des commentaires du type « ton argument ne tient pas », « c’est un argument facile », voire « ce n’est pas un argument », ou des commentaires plus spécifiques, associant catégorisation et évaluation, comme :

- « ça, c’est un amalgame » (énoncé qui permet de contester un rapprochement comme abusif),
- « il ne faut pas généraliser » (énoncé qui permet de rejeter une argumentation inductive), ou
- « il n’y a pas de rapport » (énoncé qui permet de rejeter une argumentation pour cause de « non pertinence »).

On peut considérer que le travail d’évaluation des arguments n’est pas du ressort de l’analyste (il n’a pas lui-même à évaluer les discours produits, et à séparer le bon grain de l’ivraie argumentative) ; en revanche, ce travail d’évaluation des arguments constitue un objet d’étude passionnant en tant qu’activité langagière prise en charge par des locuteurs.

Il s’agit alors, pour l’analyste, de chercher à dégager les normes argumentatives qui sous-tendent les argumentations « en action », dans une perspective elle-même non pas normative, mais descriptive. Ce que

j'évoquerai rapidement dans la deuxième partie, qui est largement programmatique.

2. Les normes argumentatives ordinaires comme objets d'étude

Une telle approche consistera à dégager les normes argumentatives qui sous-tendent les argumentations ordinaires, à travers notamment l'observation des *stratégies de réfutation* menées par les locuteurs ordinaires engagés dans la défense d'un point de vue et la critique du point de vue adverse. On s'intéressera particulièrement aux *commentaires méta-argumentatifs* souvent produits en contexte réfutatif.

En effet, on peut considérer qu'un locuteur, lorsqu'il réfute un argument du contre-discours s'appuie sur ce qui, pour lui, constitue les conditions de validité de l'argument contesté, et considère qu'une de ces conditions a été violée.

On s'arrêtera sur un type particulier d'argumentation déjà évoqué plus haut, et le mode d'évaluation qui lui est associé : les argumentations fondées sur une relation de ressemblance. Au lieu de partir, comme précédemment, de ce que seraient les critères, définis « en soi » et dans l'absolu, permettant d'opposer les *bonnes* comparaisons aux *mauvaises* comparaisons, on cherchera à identifier les normes sur lesquelles s'appuient les locuteurs engagés dans une argumentation pour accepter ou critiquer une comparaison qui leur est opposée.

Dans l'échange entre l'astrologue et l'astronome précédemment mentionné, la critique menée par DB de l'analogie proposée par ET était une variante autour de la règle « il faut comparer ce qui est comparable », règle qui gouverne grand nombre de réfutations d'analogies, et dont on trouve de nombreuses déclinaisons. Prenons par exemple l'extrait suivant, tiré d'un forum de discussion sur Internet et portant sur la prestation de Jean-Marie Le Pen dans l'émission « 100 minutes pour convaincre » (France 2, mai 2003). L'auteur réagit aux nombreux messages postés sur ce forum soulignant les ressemblances entre le discours lepéniste et le discours nazi :

De :gbog
Objet :Re: LePen réellement usé ?
Date :2003-05-05 18:46:49 PST
(...)

Si un débat avec Le Pen comme celui de ce soir est comparable avec les années noires en France et en Allemagne, alors on peut tout aussi bien comparer une discussion à propos d'un pet de lapin et la confrontation bien réelle avec un ouragan... (...)

La critique de la comparaison entre la France actuelle et l'Allemagne nazie passe par une forme caractéristique de l'argument par l'absurde (*si* [thèse adverse], *alors* [conclusion absurde]).

Par ailleurs, elle mobilise une analogie proportionnelle du type « A est à B ce que C est à D » (« La situation politique française actuelle est à la situation politique de l'Allemagne nazie ce qu'est un pet de lapin à un ouragan »), analogie qui pointe vers une conclusion du type « c'est-à-dire un phénomène mineur ». Enfin, la mise en relation de C et D (« un pet de lapin » / « un ouragan ») vise à rendre illégitime la comparaison entre A et B (« la situation politique française actuelle » et « la situation politique de l'Allemagne nazie ») du fait de la rupture de proportion entre les éléments de la comparaison.

Le locuteur glib manifeste ainsi que pour lui, une comparaison, pour être recevable,⁸ doit mettre en parallèle des phénomènes d'ampleur « comparable » – une infraction à cette règle justifiant le rejet de la comparaison en contexte polémique : la préservation de « l'échelle » constitue pour lui une condition d'acceptabilité d'une comparaison.

On pourrait ainsi, pour chaque type d'argument,

- chercher à dégager ses conditions d'acceptabilité pour les locuteurs ordinaires,
- déterminer leur caractère local ou général (mettre en évidence l'existence de variations culturelles, historiques, « disciplinaires », etc...)
- établir si elles sont stables pour un même locuteur ou si elles sont susceptibles de fluctuer – en particulier en fonction de la position du locuteur vis-à-vis de la thèse défendue par l'argument en question, etc.

La démarche qui vient d'être ébauchée vise à rappeler que l'abandon, par l'analyste, d'une perspective normative sur l'argumentation, n'implique pas qu'on considère que la question des normes argumentatives soit sans intérêt, mais qu'au lieu d'essayer d'établir un certain nombre de règles *ex nihilo* à l'aune desquelles mesurer la rationalité des argumentations ordinaires, on s'attache à montrer les normes argumentatives telles qu'elles sont perceptibles dans les données et mobilisées par les locuteurs engagés dans la défense d'un point de vue ou la critique d'une position adverse.

⁸ Et en l'absence, justement, de réserve explicite du type « toutes proportions gardées ».

En guise de conclusion

En guise de conclusion, je voudrais reprendre l'idée que l'observation des normes argumentatives mobilisées par les locuteurs engagés dans des interactions argumentatives montre que l'activité d'évaluation des argumentations à laquelle ils se livrent ne diffère pas, par nature, de celle à laquelle se livrent les analystes normatifs savants de l'argumentation. Ceux-ci constituent des sortes de « super-argumentateurs », éventuellement capables de mobiliser plus rapidement une panoplie d'arguments diversifiés et plus résistants à la contestation, mais le discours qu'ils produisent ne diffère pas fondamentalement de celui qu'ils analysent.

On objectera que si les procédés d'évaluation sont, dans une certaine mesure, similaires, la « visée » de l'évaluation diffère : si les locuteurs ordinaires associent, on l'a vu, évaluation et réfutation, l'analyste de l'argumentation se limiterait à une évaluation « objectivante », la critique à laquelle il se livre ne dépendant pas de sa position sur le sujet débattu. Je voudrais pourtant être convaincue que les analyses savantes sont à l'abri de ce que Plantin (2002 : 238) appelle les « effets de camp », et il me semble que rares sont les analyses normatives qui s'appliquent à des discours prônant des thèses susceptibles de recevoir l'assentiment enthousiaste du chercheur.

C'est pourquoi je défends, quel que soit l'objet d'étude et l'urgence sociale d'une forme d'« expertise » sur cet objet, une position fondamentalement descriptive ; et je considère que la description des normes qui sous-tendent les argumentations ordinaires constitue en elle-même un des objectifs de l'analyse argumentative – objectif passionnant, susceptible de contribuer à une forme d'ethnographie de l'argumentation.

Une dernière remarque : il m'est impossible d'échapper au vertige de l'effet « vache-qui-rit » inévitablement attaché au double objectif de cet article : poser en 1. quelques éléments de ce qui serait une « étiquette » de l'analyse argumentative (explicitation du point de vue de l'analyste, justification du choix de l'objet) ; inviter en 2. à l'adoption d'une perspective descriptive visant à rendre compte des normes argumentatives locales observables dans les discours ordinaires. Je ne prétends pas, comme chercheur, échapper à ce qui constitue le lot commun des argumentateurs : le fait de s'appuyer sur des normes locales, toujours discutables et négociables dans l'interaction, afin de circonscrire la validité des enchaînements argumentatifs. J'essaye simplement de gagner ma position de chercheur sur les locuteurs dont j'étudie les argumentations en cherchant, le temps de l'analyse, à ne pas partager la question rhétorique (Plantin 1993) qui les

divise, et à argumenter sur *autre chose*, et sur la base d'une *autre question*, qu'eux.

BIBLIOGRAPHIE

- BILLIG M. [1987], *Arguing and Thinking. A rhetorical approach to social psychology*, Cambridge / Paris, Cambridge University Press / Editions de la maison des sciences de l'homme.
- BROCH H. [1989], *Le Paranormal – ses documents, ses hommes, ses méthodes*, Paris, Seuil (1^{ère} éd. : 1985).
- BROCH H. [1991], *Au Cœur de l'extraordinaire*, Bordeaux, L'Horizon chimérique.
- BROWN P., LEVINSON S. [1987], *Politeness. Some universals in language use*, Cambridge, CUP.
- CUNYOT A. [1989], *Incroyable mais... faux!*, Bordeaux, L'Horizon chimérique.
- DOURY M. [1997], *Le débat immobile. L'argumentation dans le débat médiatique sur les parasciences*, Paris, Kimé.
- DOURY M. [2003], « L'évaluation des arguments dans les discours ordinaires : le cas de l'accusation d'amalgame », *Langage et Société* 105, pp. 9-37.
- KERBRAT-ORECCHIONI C. [1992], *Les interactions verbales*, t.2, Paris, Armand Colin.
- KOREN R. [1996], *Les enjeux éthiques de l'écriture de presse et la mise en mots du terrorisme*, Paris, L'Harmattan.
- KOREN R. [2002], « La « Nouvelle Rhétorique », « technique » et / ou « éthique » du discours : le cas de l'« engagement » du chercheur », In Koren R., Amossy R. [éds], *Après Perelman : quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 197-228.
- PLANTIN C. [1993], Situation rhétorique, *Verbum* 1-2-3, pp.228-239.
- PLANTIN C. [2002], Analyse et critique du discours argumentatif, In Koren R., Amossy R. [éds], *Après Perelman : quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 229-263.